

Les éoliennes n'ont pas leur place en Alsace

Le développement de l'énergie éolienne, en France, s'inscrit dans un contexte malsain, celui d'une collusion de la finance et de l'idéologie du renouvelable. Il se fait au détriment de nos paysages et de notre cadre de vie.

Les éoliennes polluent le paysage.

Dans les plaines littorales de Vendée et dans les polders néerlandais, de nombreuses éoliennes se dressent à 40 mètres du sol. C'est la hauteur des pylônes de téléphonie mobile. C'est autant que les plus hauts arbres de la forêt vosgienne (35 mètres), c'est un peu moins que les plus grands supports de ligne de transport d'électricité (55 mètres). Les éoliennes du Bonhomme auront une hauteur de 120 mètres et au bout du mât l'envergure des pales est de 50 mètres ! C'est deux fois plus que les plus grands objets connus dans le paysage alsacien.

Dans les plaines, l'espace horizontal absorbe une partie de la verticalité. A l'intérieur des terres, les éoliennes sont placées en sommet de relief, une position qui en accentue la dimension.

A Fos sur Mer, les éoliennes (60 mètres) forment un paysage cohérent avec leur environnement industriel. Dans la montagne vosgienne, elles sont une intrusion technologique dans un espace dédié à la nature et perçu comme sauvage. La montagne est l'antithèse de la mégalopole qui se dessine dans le fossé rhénan : ses qualités résident dans sa virginité en signe urbain et technologique. Dans les Vosges, le parc d'éoliennes imposera une empreinte industrielle dans un paysage naturel, et cela dans un vaste périmètre.

Les éoliennes de Fribourg-en-Brisgau sont perceptibles des hauteurs de Rouffach (distance : 40 kilomètres), mais l'observateur doit savoir qu'elles existent pour les voir. A 10 kilomètres de distance, elles s'imposent comme un point focal.

Dans un contexte de croissance énergétique, le recours au renouvelable prépare un asservissement total de la nature

Le refus du nucléaire et la dérive climatique ont paré les énergies renouvelables de toutes les vertus. Au point que certains élus veulent leur éolienne comme un certificat de bonne conduite écologique et que certains antinucléaires investissent leur opposition à l'atome dans la promotion du vent.

Or, au-delà d'un seuil de mobilisation, dans un contexte de croissance sans limites, les énergies renouvelables peuvent devenir des énergies dures : dégradation des forêts pour satisfaire la demande en bois de feu (comme au début du XIXe siècle), altération des cours d'eau par la multiplication des centrales hydroélectriques (l'hydroélectricité a justifié la deuxième canalisation du Rhin), envahissement de l'espace agricole par la production de biocarburants, industrialisation du paysage par les éoliennes.

L'exploitation intensive des énergies renouvelables implique des habitats naturels et des espaces jusqu'alors relativement protégés. Sans une remise en cause de la demande croissante d'énergie, le recours au renouvelable prépare l'asservissement de tout ce qui nous reste d'espaces « sauvages ».

Pour autant, le recours à l'éolien ne contribuera pas à une sortie du nucléaire en France. L'électricité produite est injectée dans le réseau d'EDF, où elle rejoint l'excédent de production nationale, qui est commercialisé à l'étranger ou consommé par le chauffage électrique et l'éclairage des monuments.

Construire des éoliennes en l'absence d'une réorientation fondamentale de la politique énergétique, dont l'axe central doit être une réduction drastique de la consommation, n'a guère de sens. Sa contribution restera marginale.

De plus, cette énergie aléatoire (les éoliennes ne fonctionnent qu'avec des vitesses de vents comprises entre 20 et 80 km/h) ne peut avoir comme complément qu'une énergie souple à mettre en œuvre : centrales thermiques au fuel ou au gaz, hydroélectricité. En l'état actuel de la technique, le vent n'est pas une réponse à l'effet de serre.

Une base malsaine de développement

Le développement des éoliennes dans notre pays repose sur un mécanisme malsain, celui d'un prix garanti au kilowatt/heure produit. La rentabilité de l'investissement est assurée. Rien d'étonnant, dès lors, que des entreprises financières se précipitent sur cette manne. Le bénéfice dépend du nombre de kilowatts heures produits, ce qui explique la hauteur des pylônes et leur localisation sur le relief. La chasse aux sites d'accueil est ouverte : des chasseurs d'opportunité sont rémunérés pour apprécier la réactivité des populations locales et l'adhésion des élus locaux.

Sous la pression des groupes financiers qui ont investi dans l'éolien, la multiplication des projets transformera l'espace naturel en zone industrielle dédiée au vent.

Un mauvais coup pour le tourisme de l'Alsace

Les premières éoliennes ont suscité la curiosité. Rencontrées en bord de mer, peu nombreuses, elles ont pu séduire. Les suivantes banalisent l'objet et banalisent les territoires qui les accueillent.

L'attractivité touristique des Vosges repose sur la qualité de ses paysages et sur son caractère naturel. Les visiteurs de cette région y recherchent un sentiment d'immuabilité, loin des ambiances urbaines et industrielles qu'ils connaissent à longueur d'année.

Nous nous sommes battus pendant trente ans pour réduire le nombre des pylônes EDF et éviter la multiplication des antennes de téléphonie mobile. Aujourd'hui, certains prétendent planter sur le relief des pylônes blancs trois fois plus hauts et plus visibles (blancs et équipés de lumières) !

Conclusion : non aux éoliennes en Alsace

Les éoliennes ont leur place dans une politique énergétique intégrant l'ensemble des facteurs environnementaux. Elles ont leur place dans les plaines littorales et en mer, où leurs dimensions peuvent être réduites substantiellement.

L'Alsace contribue largement à la production d'énergies renouvelables : elle y a sacrifié le Rhin sauvage. La vocation énergétique de l'Alsace réside dans le solaire, le bois et la géothermie. Le Conseil Régional a, fort logiquement, investi dans ce sens.

Alors, de grâce, ne sacrifions pas les Vosges à d'inutiles éoliennes, qui ne font le bénéfice que de l'investisseur, de la commune qui perçoit les taxes professionnelles (en cassant le paysage des communes voisines) et du propriétaire foncier qui loue l'emprise des pylônes.

Antoine WAECHTER

L'assemblée générale de Paysage d'Alsace du 21 mai 2005 a adopté une motion d'opposition à l'implantation d'éoliennes dans le massif vosgien.